

## Avenant n°2 notifié le

Procédure de passation	Délégation de service public (DSP)
Objet de la DSP	Concessions de service public pour la gestion et l'exploitation des lignes de transport public routier de voyageurs entre le département de la Haute Savoie et le canton de Genève - ligne T72 (renommée ligne 272)
Intitulé du lot	Ligne 272
Durée de la DSP	7 ans (du 12/12/2021 au 09/12/2028)
Date de notification de la DSP	12/05/2021

Titulaire de la DSP	Concessionnaire
Nom	<b>Albus Fournier</b>
Adresse	<b>32 avenue des Vanneaux ZAE Les Jourdiés 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny</b>
Numéro SIRET	<b>320 075 195 00026</b>

La convention de délégation de service public, dont la désignation est mentionnée ci-dessus, est modifiée comme indiqué ci-dessous :

### **Article 1 - Objet de la DSP :**

La concession de service public pour la gestion et l'exploitation des lignes de transport public routier de voyageurs entre le département de la Haute Savoie et le canton de Genève - ligne T72 (renommée ligne 272) est entrée en vigueur le 12 décembre 2021 pour une durée de 7 ans soit une fin de contrat le 09 décembre 2028.

### **Article 2 - Objet de l'avenant :**

L'article 50.2 du contrat de Concession prévoit qu'il est possible de faire évoluer l'offre de services de transport à l'initiative du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers.

Au vu des réclamations des usagers et de la saturation des courses Express entre 16h et 17h dans le sens Suisse>France, le GLCT des Transports Publics Transfrontaliers a souhaité ajouter deux courses Express du lundi au vendredi à 15h00 et 16h20 au départ de l'aéroport de Genève, la première à partir du lundi 21 août 2023 et l'autre à partir du dimanche 15 décembre 2024 selon les horaires ci-après et la FTL ci-joint pour l'année 2025.

JOURS DE FONCTIONNEMENT		Total	LMMeJV	LMMeJV
GENEVE	Aéroport		15:00	16:00
GENEVE	Vernier Floraliés		15:03	16:03
GENEVE	Lancy-Pont-Rouge-Gare / Etoile P+R		15:20	16:20
GENEVE	Lancy-Bachet-Gare		15:25	16:25
GENEVE	Plan-les-Ouates - Galaise		15:33	16:33
<b>FRONTIERE</b>			<b>15:39</b>	<b>16:39</b>
FILLIERE	P+R		15:59	16:59
ANNECY	Pringy Gare		16:14	17:14
ANNECY	Colombière		16:19	17:19
ANNECY	Eglise des Fins		16:23	17:23
ANNECY	Galbert		16:25	17:25
ANNECY	Gare routière		16:30	17:30

### **Article 3 - Incidence financière :**

Au vu des éléments financiers établis par le Concessionnaire et conformément aux articles 68.2 et suivants, ces évolutions d'offre dépassent le seuil de 2% d'évolution sans impact financier et doivent ainsi faire l'objet d'une prise en charge par le GLCT des Transports Publics Transfrontaliers pour l'offre au-delà des 2% prévus contractuellement, soit selon les montants suivants :

	Année 4 du 14/12/2024 au 13/12/2025	Année 5 du 14/12/2025 au 13/12/2026	Année 6 du 14/12/2026 au 13/12/2027	Année 7 du 14/12/2027 au 09/12/2028
Charges (hors tunnel de 2%)	43 239,90 €	43 239,90 €	43 239,90 €	43 239,90 €
Recettes (avec application de l'élasticité)	6 768,11 €	6 968,84 €	7 175,35 €	7 387,81 €
<b>CFF hors indexation</b>	<b>36 471,79 €</b>	<b>36 271,06 €</b>	<b>36 064,55 €</b>	<b>35 852,09 €</b>

Ces coûts viennent modifier la CFF initiale de la manière suivante :

	Année 4 du 14/12/2024 au 13/12/2025	Année 5 du 14/12/2025 au 13/12/2026	Année 6 du 14/12/2026 au 13/12/2027	Année 7 du 14/12/2027 au 09/12/2028
CFF initiale	1 303 890,49 €	1 301 576,62 €	1 257 063,33 €	1 211 781,92 €
<b>CFF intégrant les courses de 15h et 16h20</b>	<b>1 340 362,28 €</b>	<b>1 337 847,68 €</b>	<b>1 293 127,88 €</b>	<b>1 247 634,01 €</b>

### **Article 4 - Dispositions finales :**

Cet avenant ne vient pas modifier le rythme de versement de la CFF par le GLCT des Transports Publics Transfrontaliers à l'exploitant Alpbis Fournier.

Toutes les clauses de la convention de la DSP initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

A Archamps, le  
  
Patrice DUNAND  
Président

A \_\_\_\_\_, le  
Nom et qualité du signataire

